



## **RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE**

**ANNEE 2010**

Sur l'exercice 2010, Alcyone Finance a exercé ses droits de vote conformément à sa politique de vote.

Notre participation aux votes a été systématique pour les sociétés françaises (dès lors que les conditions le permettaient) et pour les sociétés étrangères lorsque des convocations nous ont été adressées.

Nous avons pris part aux votes de 80 assemblées générales, pour le compte des 5 FCP Alcyone France, Alcyone Valorisation, Alcyone Equilibre, Actions Nord Sud et Actions Planète Durable.

Les pouvoirs ont été donnés au Président lors des assemblées générales de NORMACTION et COLAS.

Nous avons voté par correspondance pour 79 sociétés. Dès lors que l'Association Française de la Gestion Financière (AFG) a émis des recommandations de vote (valeurs du SBF 120), les gérants ont suivi ses recommandations.

Pour les sociétés hors SBF 120, nous avons été particulièrement attentifs à la transparence des propositions, aux conséquences sur la structure du capital, notamment aux opérations financières ayant un effet dilutif.

Les principaux thèmes des résolutions sur lesquelles nous avons exprimé des votes négatifs portent sur l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux, l'émission à titre gratuit de BSA au profit d'administrateurs, l'autorisation d'émission de BSA en période d'offre publique, la suppression du droit préférentiel de souscription et l'introduction d'une limitation statutaire des droits de vote.

L'exercice des droits de vote s'est exercé dans le respect de la gestion des conflits d'intérêts.

\*\*\*